

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELLE MILON

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Dispositif d'aide aux projets touristiques de développement local

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer en 2016, au titre du dispositif d'aide aux projets touristiques de développement local, les subventions d'investissement suivantes :

- 9 196,80 € à la commune de Cornillon Confoux, pour l'installation de 2 tables d'orientation dans le cœur du village,
- 8 554,36 € à la commune de Boulbon, pour la mise en place d'une signalétique touristique.

La dépense totale correspondante, soit 17 751,16 €, sera financée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, chapitre 204, fonction 94, article 204141 dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée